

électorales, d'exploiter toutes sortes d'affirmations qui déprécient l'attitude, non seulement d'un parti politique dans la province de Québec mais de tous les Canadiens français, comme le faisait tout à l'heure le député de Maisonneuve-Rosemont. Il n'y a pas une province au Canada,—et je suis fier de le répéter en cette enceinte, monsieur le président,—il n'y a pas une province au Canada qui traite aussi bien ses minorités, qu'il s'agisse d'immigrants ou de sa population de langue anglaise. Il est temps que les libéraux cessent de déprécier l'attitude des gens de la province de Québec tant en ce qui a trait à l'immigration qu'en ce qui concerne les relations entre les différents groupes ethniques de la province de Québec.

M. Deschatelets: L'honorable député de Chambly-Rouville me permettrait-il de lui poser une question?

M. Johnson: Certainement.

M. Deschatelets: L'honorable député de Chambly-Rouville trouve-t-il juste et raisonnable, étant donnée la situation économique actuelle, l'invitation que le très honorable premier ministre faisait, il y a quelques semaines, à Londres, alors qu'il déclarait que nous sommes actuellement en mesure d'absorber des dizaines de milliers d'immigrants?

M. Johnson: Je m'excuse, monsieur le président, je n'ai pas saisi la dernière partie de la question, parce que quelqu'un m'adressait la parole.

M. Deschatelets: Monsieur le président, ma question à l'honorable député de Chambly-Rouville est la suivante: l'honorable député est-il d'avis, étant donnée la situation économique actuelle et le chômage qui sévit au Canada, que l'invitation faite par le premier ministre, à Londres, il y a quelques semaines, à des dizaines de milliers d'immigrants de venir au Canada, était raisonnable, vu le "contexte" économique actuel du pays?

M. Johnson: Monsieur le président, je n'ai malheureusement pas lu cette annonce ou cette invitation qu'allègue le député de Maisonneuve-Rosemont, mais je sais que le premier ministre du Canada est assez au courant de la situation économique pour savoir répondre lui-même des paroles qu'il peut prononcer. Je conseillerais donc au député de Maisonneuve-Rosemont, avant d'essayer d'interpréter les paroles du premier ministre, de définir d'abord ce qu'il entend par "contexte économique".

M. Deschatelets: Monsieur le président, l'honorable député me permet-il une autre question?

L'honorable député de Chambly-Rouville est-il en faveur de l'annonce parue dans le

journal *Belfast Telegraph*, à la fin de décembre 1959, au moyen de laquelle le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration invitait ici au Canada des immigrants, en leur énumérant une liste de 75 corps de métiers, quand nos citoyens canadiens ne pouvaient même pas y trouver d'emploi?

M. Johnson: Monsieur le président, d'abord je n'ai pas lu cette annonce, et conséquemment, je ne puis me prononcer, d'autant moins que je ne me fie pas à l'interprétation que pourrait y donner l'opposition libérale. Donc, je réserverai tout commentaire jusqu'au moment où je pourrai lire cette annonce.

Cependant, je conseillerais au député de Maisonneuve-Rosemont de ne pas trop s'attaquer au fonctionnaire qui aurait pu faire publier une telle annonce, parce qu'il risquerait de s'attirer les foudres du député de Bonavista-Twillingate.

M. Deschatelets: J'ai une troisième question à poser.

M. le président: Je ne crois pas pouvoir permettre que cet échange se continue.

M. Robichaud: Il ne pourrait pas répondre quand même.

M. Habel: Il n'a pas répondu à une seule question.

L'hon. M. O'Hurley: Ce n'est pas facile de répondre aux questions des députés libéraux.

(Traduction)

M. Smith (Lincoln): Monsieur le président, je ne veux pas retarder indûment ce débat, mais j'aimerais parler brièvement d'un ou deux aspects de l'immigration parrainée. Avant d'aborder ce sujet, j'aimerais, en toute justice pour le ministre et son personnel, dire qu'au cours des années j'ai obtenu une excellente collaboration du ministre et de son personnel tant à Ottawa qu'à Niagara-Falls, port d'entrée ontarien de la presqu'île du Niagara.

J'aimerais parler, je le répète, de l'immigration parrainée. En vertu des règlements actuels, un Canadien peut faire venir de la Pologne, par exemple, un frère ou une sœur et leur famille. Mais, dans certains cas, lorsque la famille en cause compte un membre de plus de 18 ans, de graves difficultés surgissent, car il semble que les règlements ne renferment aucune disposition particulière autorisant quelqu'un à se porter garant d'une telle personne.

J'ai eu connaissance d'un ou deux cas de ce genre. Dans l'un des cas, il s'agissait d'un homme de Niagara-Falls qui a simplement retiré sa demande lorsqu'il a appris que l'un des membres de la famille, une fille de plus de dix-huit ans, serait exclue. Dans un autre